N

Ruisseau du Charray

Ruisseau des Morges

Vovray-en-Bornes

Menthonnex-en Bornes

LES FALCONNET

LE CHAUZE

LES BOUTTEQUIS

LES CHENALLETTES

LE PRE AUX MOINES

Ruisseau de chez Viollet
DE = 4 à 5 l/s
NEC = 128 à 160 EH
IS = 120/128 à 160 EH

40/120

23/69

Ruisseau de Chez Viollet

Ruisseau des Morges
DE = 2 à 4 l/s
NEC = 64 à 128 EH
IS = 18/64 à 128 EH

5/15

SUR LES BOIS

LES SUBLET D'EN BAS

Torrent les Grandes Usses Amont
DE = 31 L/s
NEC = 992 EH
IS = 15 + 291 + (M en B) + 91 (V en B) + 492 (le Sappey) + ? Arbusigny + STEP (V en B et le Sappey) / 992
(689 + Arbusigny + STEPs) / 992

Ruisseau des Communaux

Fossé
IS = Dissipation

Ruisseau des Morges
DE = 7 L/s
NEC = 224 EH
IS= 207 + 447 (M en B) / 224 EH
(654 + STEP M en B) 224 EH

LES SUBLET D'EN HAUT

SOUS LES TATES

LES COMMUNAUX

LES COMBETTAZ

6/18

LES FOURNEAUX

CRET DES TISSOT

Torrent des Grandes Usses

CHAMPS DES PINS

LES CRUETS

Projet 2018
Secteur nord
Projet réseau EU

LES TISSOT-OUEST

LES TISSOT-EST

LE CRET-LOVET

CHAMPS DES CRUETS

CRET DES PELLERINS

LE CRET AUX ANES

Ruisseau des Fourches

LES MOUILLES ORBET

LA LEICHERE

LE CRET DU MOULIN

LES BOUCHET

LA HAIE AUX GAY

VILLY-LE-BOUVERET

LES CLOSES

LES CHAMPS DEVANT

7/21

Ruisseau du Guillet
DE = 1,5 à 2 l/s
NEC = 48 à 64 EH
IS= 21/48 à 64 EH

Ruisseau
de Foulay

Ruisseau des Clus

STEP

2/6

CHAMPS DES PAVES

LES PRES CORPONNEX

AU GUILLET

Ruisseau du Guillet

LES CHAMPS MONNARD

L'EPINE

CHAMPS DE L'EPINE

MOUILLETTETTE

LES DUNES

Ruisseau des Paves

Ruisseau
DE = 0 l/s
NEC = 0 EH
IS = 6/0 EH

Cruseilles

LES LOVERSES

QUAICIS

Torrent des Grandes Usses

LES MOUILLES DE CHAMBEAUFOND

EN RECOSSE

CHAMP FLEURY

Ruisseau des Mouillettes

Groisy

VERS CHAMBEAUFOND

Ruisseau de Chamfleury

Ruisseau du Verray

0 25 50m

Torrent les Grandes Usses Aval
DE +/- 45 L/s
NEC = 1440 EH
IS= 1851 + 148 (V en B) + 96 Cruseilles + STEP Arbusigny / 1440 EH
2105 + STEP Arbusigny / 1440 EH

2/6

Ruisseau du Verray
DE = 14,3 l/s
NEC = 457 EH
IS= 21+33(M en B)+105 (Evires)+147 (Groisy) / 457 EH
306 / 457 EH

Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Saumon* : Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans des tranchées d'épandage
-> En cas de manque de place pour le dispositif de traitement : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans le guide des filières techniques ci-jointes.

Rouge* : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans le guide des filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif de la Commune de Villy-Le-Bouveret tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

Limite des sous bassins versants

7/21 Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants

Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Indice saturé — Rejet déconseillé
Indice presque saturé — Rejet tolérable
Indice non saturé — Rejet possible

Département de la Haute-Savoie

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Commune de VILLY-LE-BOUVERET

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT
Volet Eaux Usées

Zone d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant
- Réseau EU
- Réseau EU projet
- Assainissement collectif futur à court terme
- STEP — STEP existante

Divers :

- Contour PLU (zones U et AU)
- Contour de la zone de compétence (CCPC)
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- PA en cours (à la date d'approbation du PLU)

Zone d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif
- Réseau EP
- Réseau EP (tracé approximatif)
- Fossé

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2019 arrêtant le projet de zonage de l'assainissement volet eaux usées de Villy-le-Bouveret.

Le Maire

Date: Février 2019
Echelle: 1/2500
Fichier: Zonage EU_Villy le Bouveret.dwg
Dessin: S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs 74 rue Lavoisier
74000 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.39
www.nicot-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-e.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT